

LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Intervention
de Jean Petite,
secrétaire pédagogique

Créer un enseignement de second degré de haut niveau pour le plus grand nombre d'enfants scolarisables, dans le cadre d'une prolongation de la scolarité à 16 puis à 18 ans, tel est l'objectif que l'ensemble des maîtres des enseignements de second degré doivent se proposer.

Petite ayant indiqué les masses globales d'élèves dans les divers enseignements, montre que 13 % d'une classe d'âge est bachelier et qu'à peine un tiers des bacheliers terminent les études supérieures. Un très grand effort d'expansion doit être accompli en fonction des possibilités démographiques et humaines.

Il rappelle les difficultés auxquelles se heurtent les enseignements de second degré entre un enseignement élémentaire qui n'a pas été mis en mesure d'accomplir sa nouvelle tâche et un enseignement supérieur dont le contenu et les méthodes sont en question.

« En fait, il n'y a plus d'enseignement de second degré, mais un ensemble d'enseignements intermédiaires entre l'élémentaire et le supérieur, ensemble non coordonné d'enseignements de portée inégale entre lesquels les passages sont difficiles.

« Les couloirs sont maintenus au niveau du C.E.S. Cela signifie que dès la 6^e on maintient la sélection et les barrages dont le résultat est d'opérer un tri social en fonction des structures sociales actuelles. On comprend que les parents soient le plus souvent dans l'incapacité de choisir. Ce ne sont pas les considérations pédagogiques, une juste appréciation des possibilités de l'enfant, mais les commodités immédiates, l'implantation d'un établissement, l'existence d'un internat, qui déterminent l'orientation. »

Petite rappelle ensuite la très grande diversité d'origine et de formation des maîtres enseignant dans le second de-

gré, l'absence d'effort pour procéder à leur unification au plus haut niveau.

Il dénonce ensuite les mesures qui semblent devoir être prises par le gouvernement en matière d'orientation. Enfin il montre comment les réactions des parents et des élèves s'orientent spontanément vers les enseignements longs et les facultés mettent en question la réforme.

L'effort d'expansion est nécessaire.

C'est ce que Petite montre dans la deuxième partie de son rapport.

Voilà pourquoi nous réclamons à la fois des places pour les élèves dans des classes moins chargées et des maîtres qualifiés en nombre suffisant.

Les conditions de développement des enseignements de second degré se dégagent naturellement de cet examen critique.

En effet, si nous voulons de meilleurs maîtres dans des classes moins chargées, ce n'est pas pour faire n'importe quoi, n'importe comment. La manière dont nous concevons la recherche pédagogique collective des enseignants de second degré commande ici notre double revendication.

Trois principes

Trois principes doivent guider l'expansion du second degré :

- L'unité sans uniformité ;
- La qualité pour le plus grand nombre ;
- L'éducation totale et permanente dans le cadre de l'établissement scolaire.

Le principe d'unité implique que l'on substitue aux couloirs qu'on a maintenus et renforcés au niveau du premier cycle, à ceux que l'on a institués au niveau du second cycle, un système d'essais et d'options qui tienne comp-

te des aptitudes et des rythmes d'évolution des enfants.

Le principe de qualité pour le plus grand nombre implique que c'est autour de l'enseignement long de masse que doivent être orientées les recherches pédagogiques, et non pas seulement autour des enseignements de substitution. L'étude des handicaps, des retards scolaires doit être menée en fonction de l'exigence de plus grande qualification et non pas seulement du seul point de vue de la récupération de l'élève dans des tâches subalternes.

Ces deux principes doivent orienter toute recherche en vue d'une simplification des programmes et d'une concentration des efforts sur l'essentiel. Au niveau du premier cycle, cette simplification devrait laisser une plus large part aux actions pédagogiques cherchant à provoquer les initiatives de l'enfant, sans lesquelles il n'y a pas d'observation possible et par là pas d'orientation scolaire.

Au niveau du second cycle, cela implique qu'on renonce à l'ambition de certains programmes élaborés dans la clandestinité (comme par exemple dans les sections industrielles), ce qui permettrait de retrouver une formation générale mieux équilibrée, quelle que soit la diversité des options possibles et nécessaires à ce niveau.

Enfin, il faut une éducation totale et permanente dans le cadre de l'établissement scolaire. Il est vain de prétendre établir une éducation permanente dans la nation si l'on ne commence pas par donner l'exemple dans l'établissement scolaire. Or, l'abandon des initiatives touchant à l'organisation du travail scolaire et à l'aide aux élèves hors de la classe et dans l'étude, la négligence des pouvoirs publics à l'égard des problèmes de la surveillance et de l'éducation à l'externat commé à l'internat, est d'autant plus préjudiciable que le milieu scolaire

DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

est, pour un plus grand nombre aujourd'hui, le seul milieu culturel. En effet, en refusant de trouver un remède réel aux questions posées par le personnel de surveillance recruté parmi les étudiants, desquels on exige plus de présence et plus d'assiduité, on accepte de laisser pourrir une situation aggravée par les contingents budgétaires de postes de surveillance et d'éducation.

Dans cet esprit et selon ces principes, quelles sont nos tâches principales ?

Une formation des maîtres

D'abord, il faut unifier la formation des maîtres du niveau second degré, sur la base de la qualification la plus élevée, c'est-à-dire la licence ou, dans la terminologie nouvelle, la maîtrise d'enseignement tant il est vrai que l'actuelle licence d'enseignement, véritable monstruosité de la réforme de l'enseignement supérieur, doit être supprimée. Sans doute l'unification sur cette base ne peut être un objectif immédiat, mais elle doit être un objectif à réaliser dès à présent par étapes.

Cela signifie que dès maintenant on commence à créer les moyens matériels pédagogiques, humains, qui la rendent possible. La formation de l'instituteur doit être progressivement élevée dans cette perspective: L'élévation progressive du niveau de qualification des maîtres formés dans les centres de préparation à l'enseignement dans les C.E.G. doit être envisagée dans un plan dont le commencement d'application doit être immédiat.

De même, tant que subsisteront des différenciations de niveau de formation, la promotion des élèves maîtres ou futurs enseignants doit être rendue possible en évitant, à chaque niveau, les obstacles, en particulier en ce qui concerne le contenu des programmes d'études et la conception des examens.

Ceci est tout particulièrement valable pour les élèves des centres de formation de maîtres de C.E.G. qui doivent pouvoir entrer dans les I.P.E.S. sans

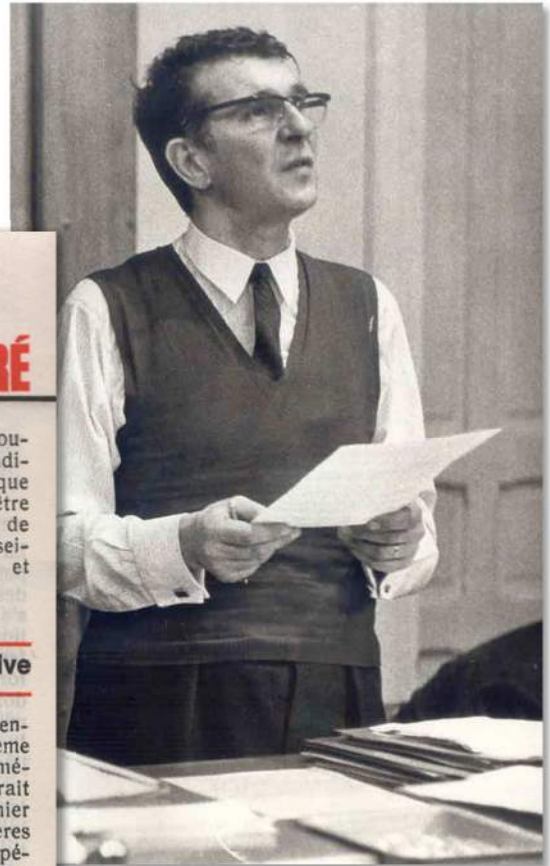
limitation. Les Ipésiens doivent pouvoir préparer dans de bonnes conditions l'agrégation. Une politique quantitative du recrutement doit être élaborée en conséquence. Un plan de promotion interne du personnel enseignant s'impose dans l'immédiat et pour les mêmes raisons.

Une orientation progressive

La mise en place d'un système d'orientation progressive est notre deuxième tâche : elle comporte dans l'immédiat une transformation qui ferait tomber le cloisonnement du premier cycle et des initiatives particulières pour favoriser selon les cas les expériences de classes de rattrapage ou de groupes de travail homogènes avec horaires renforcés dans certaines matières. Le développement des activités de choix individuelles ou collectives, celui des activités physiques, manuelles, artistiques, paraît s'imposer à ce niveau alors que dans bien des cas elles sont impossibles faute de maîtres et de locaux.

Tous les moyens doivent être ainsi mis en œuvre pour permettre à chaque enfant de donner son maximum.

Mais l'orientation progressive implique le renforcement des mécanismes d'observation. Chefs d'établissement, maîtres des diverses spécialités, parents, personnels des services d'orientation et de psychologie, personnels d'éducation et de surveillance, personnels médico-sociaux, etc., doivent être à même de procéder à des bilans réguliers. Cette association directe des divers personnels exclut tout système où l'orientation scolaire ne tiendrait compte que des exigences pressantes de la profession. Au contraire, l'accroissement des moyens pour les services d'orientation scolaire et professionnelle, de meilleures conditions de fonctionnement des conseils mis en place pourraient suffire si les structures scolaires étaient transformées. Enfin, un réaménagement des enseignements de second cycle, conformément aux principes énoncés plus haut, rendrait plus facile la tâche d'orientation et faciliterait les réorientations en cours d'étude.



Contre la réforme Fontanet
 et contre l'Ecole fondamentale
 du SNI
 Pour la démocratisation
 du second degré

L'INSTITUTION SCOLAIRE ET LES EXIGENCES DE DÉMOCRATISATION : OBLIGATION SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

Rapport présenté par Jean Petite

Un débat capital au moment du dépôt du projet de loi portant réforme de l'enseignement du second degré.

Le Congrès d'Etude 1974 se tiendra au moment où, après avoir pris connaissance « des principes directeurs de la réforme de l'enseignement du second degré » présentés par M. Fontanet le 16 janvier, nous aurons à tenir compte du dépôt du projet de loi devant le Parlement. Il représentera le cadre actuel où viendront se traiter « les choix politiques essentiels du gouvernement » en matière d'éducation.

formations importantes. Celles-ci ont poussé l'enseignement privé et confessionnel à poser au pouvoir politique qui lui était favorable des exigences qui se sont traduites par une contractualisation partielle et un important soutien financier. D'où, dans une première étape, les ripostes organisées par le CNAL pour la défense du service public d'enseignement et l'élaboration par lui du projet de nationalisation (petition et rassemblement national du 19 juin 1969 - Colloque des 17/18 avril 1964 pour la démocratisation de l'enseignement ; colloque de 1967 sur la nationalisation...). Mais 1968 a été un des moments où s'est révélée la crise profonde de tout le système d'enseignement (public et privé) à partir de cette crise se sont développées des tentatives d'interprétation dont certaines ont conduit en 1971-72 à l'exploitation du thème de la déscolarisation.

tes par une politique d'éducation, des décisions ont été prises ou risquent d'être prises pour l'avenir qui cristallisent la situation présente sur une situation antérieure que, pourtant, on avait prétendu dépasser : organisation du palier d'orientation en fin de 9^e avec entrée en CET ou fuite vers l'apprentissage sous le couvert de l'enseignement alternatif. Au nom du même réalisme, le dispositif est complété par l'introduction d'un baccalauréat de sélection. A tous les niveaux, la solution est recherchée dans le cadre de l'appareil de production avec la participation des professions. Déscolarisation partielle et limitation de la demande d'éducation correspondent donc à un renforcement de la ségrégation scolaire.

Au centre du rapport : réflexion sur l'obligation scolaire et la production

C'est autour de la scolarité obligatoire que se joue maintenant la bataille des enseignements du second degré, autour de sa nature, de ses finalités, de son contenu, de sa prolongation.

C'est pourquoi, dans ce rapport, après avoir rappelé la réalité de la crise sociale du système d'enseignement, nous nous proposons de réexaminer la notion même d'obligation scolaire au niveau des enseignements de second degré, d'étudier avec précision les relations qu'entretiennent et que pourraient entretenir le système scolaire en tant qu'institution et le système de production. Cet examen nous paraît nécessaire en vue de préciser notre attitude à l'égard de certaines propositions dites de rénovation pédagogique touchant aussi bien les contenus, les méthodes que les examens. Nous suivrons ainsi pour plus de clarté le cadre général défini par le questionnaire de l'avant-rapport.

Documents

Motion présentée par Jean PETITE, au nom des élus U.A. à la C.A. de la F.E.N. du 20 février 1974

Les principes directeurs de la réforme de l'enseignement du second degré - présentés au nom du gouvernement par M. Fontanet, consacrent la volonté d'achever la mise en place d'un dispositif scolaire faisant suite aux mesures prises dans le cadre des lois de juillet 1971 pour les enseignements techniques et en 1973 avec la réforme des 1^{er} cycles universitaires et les articles 56 et 57 de la loi Royer. Ce dispositif vise à produire une main-d'œuvre adaptée aux besoins actuels de l'économie de profit et qui exige le maintien d'un nombre important d'ouvriers non qualifiés, un accroissement des cadres moyens et des techniciens supérieurs et une diminution des agents de haute qualification. C'est pourquoi le projet proposé organise systématiquement les sorties en fin de 5^e vers l'apprentissage, en fin de 3^e et 2^e vers un enseignement professionnel séparé, après la classe terminale vers une formation professionnelle accélérée, pour les reçus collés du baccalauréat, après les deux enfin pour abandonner les études de licence et de maîtrise. Il cherche ainsi à provoquer le départ par incitations successives et à réduire le nombre des élèves de l'enseignement long. Ce faisant, le projet amorce une nouvelle stratégie en matière d'éducation, concertée au niveau des ministères européens et qui vise à limiter la prolongation de la scolarité obligatoire, voire à la réduire, qui reporte au milieu professionnel la tâche et la responsabilité d'une part importante de la formation qui, sous le couvert de l'autonomie, cherche, tout en recherchant le moindre coût, à détruire l'enseignement comme service public, ouvrant ainsi la voie à la privatisation des personnels.

Attitudes démocratiques.

La défense du service public d'enseignement et la critique de l'institution scolaire

Depuis vingt-cinq ans, le développement des forces productives a imposé à l'école des transformations démocratiques.

1 - CRISE DE LA SOCIÉTÉ ET CRISE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT. ATTITUDES SYNDICALES ET PATRONALES; LES EFFETS PRINCIPAUX DES MESURES GOUVERNEMENTALES ENHANGÉES. L'ARTICULATION DES LUITES - LE CNAL AUJOURD'HUI

11. Nous avons montré (notamment en 1972) que la crise de l'enseignement s'entraînait dans la crise de la société. Nous devons tenir compte des derniers développements de celle-ci. La réalité sociale de la crise du système d'enseignement ne saurait être aujourd'hui contestée par personne.

L'US-INFORMATIONS N° 7 - 30/1/1974



Jean Petite et Gérard Alaphilippe,
 congrès SNES de 1974

Unité et Action

Pour l'union de la gauche

UNITE & ACTION

Pourquoi ce bulletin ?

L'EDUCATION NATIONALE tient aujourd'hui une place considérable parmi les grandes questions économiques et culturelles. Devant les mutations scientifiques, techniques et industrielles qui touchent directement, les travailleurs ressentent et expriment de plus en plus nettement un besoin impérieux de connaissances et de culture. Leur exigence de droit à l'insertion et à la formation professionnelle pour leurs enfants et pour eux-mêmes — qui constituent la richesse et l'avenir de la société — se heurte, tout comme les autres revendications, à une politique gouvernementale et à des structures sociales tendant à perpétuer les privilèges économiques et culturels d'une minorité qui dirige l'Etat et qui domine les secteurs les plus concentrés de l'économie capitaliste.

LA BATAILLE POUR L'ECOLE PUBLIQUE LAIQUE est donc l'un des aspects de la lutte fondamentale qui oppose d'un côté la classe ouvrière et l'ensemble des forces démocratiques parmi lesquelles se situent des millions de parents d'élèves, d'étudiants, d'ouvriers, de jeunes et de l'autre, le gouvernement avec l'ensemble des forces conservatrices et réactionnaires.

CEST DANS CE CONTEXTE que le syndicalisme ouvrier doit situer son action pour la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, tout en respectant par ailleurs l'indépendance de leurs opinions personnelles. Pour les enseignants, le rôle spécifique qui résulte de leur fonction professionnelle d'éducateurs au service de la population s'ajoute aux préoccupations générales qu'ils partagent avec l'ensemble des travailleurs salariés. C'est pourquoi dans les grands mouvements sociaux, dont mai-juin 1968 a marqué un premier temps fort, les personnels de l'Education nationale ont une place importante à tenir.

AVEC SON DEMI-MILLION D'ADHÉRENTS, sa représentation dans tous les ordres d'enseignement et dans tous les services, la Fédération de l'Education nationale dispose d'un potentiel d'action considérable. Malheureusement, ce potentiel n'est pas actuellement utilisé comme le requièrent les circonstances. Pour que la F.E.N. puisse réellement remplir toutes ses obligations de Fédération syndicale enseignante, de partenaire des confédérations ouvrières, d'artisan résolu de l'union des forces de gauche, elle doit se donner une orientation et des structures plus unitaires, plus démocratiques, plus efficaces.

LE SYSTEME DES TENDANCES que nous contestons choisisse et stricte la vie syndicale. Il favorise les activités fractionnelles des minorités « adossées », irresponsables et aventuristes, qui poursuivent leurs propres objectifs, en dépit des décisions « démocratiquement prises » dans les congrès sans crainte de détruire l'organisation syndicale en l'exposant aux coups du gouvernement et en en déstabilisant les adhérents lassés par leur agitation stérile. La logique de ce système conduit à une conception des directions exécutives dangereuse pour l'unité, pour l'efficacité et l'indépendance vis-à-vis de l'organisation : accaparement du bureau fédéral par les camarades « indépendance et Démocratie » rôle négatif d'opposition au sein des instances nationales ou de leur soutien sans partage, ils vont jusqu'à refuser l'organisation en tendances, dont ils ont cependant fait la règle pour la F.E.N.

NOUS PROPOSONS TOUT AUTRE CHOSE, forts de l'expérience que réalisent dès maintenant les militants « Unité et Action » unis dans leur

Comité de rédaction : Gérard Alaphilippe, Albert Beaudout, André Belleville, Marcel Berge, Paul Berger, François Blanchard, Luc Bouret, Etienne Camy-Peyret, Jeanine Chapard, Gilbert Carrez, Bernard Cherche, André Codron, Jean Deom, René Deshaies, André Dubus, Jacques Dumontaux, André Drubay, Jean Gallepe, Claude Garcin, Jean Garric, Jean Haremza, Josette Jolibert, Christiane Journeau, Guy Julienne, Yvon Le Guyadec, Marcel Lucas, Janine Marquant, Claude Mazauric, Michel Michaud, Désiré Nicolas-Charles, Guy Odent, Edouard Patard, Bernard Paquin, Jean Petite, Françoise Regnaud, Daniel Renard, Jean Reynaud, André Rustin, Raphaël Sjanfeld, Alfred Sorel, Jean Tanquy, Nicole Urbain, André Vasseur, Michel Veyllit, Gérard Vergnaud, Gabriel Vialle, Monique Vualliat.

POURQUOI CE BULLETIN ?

COMITE DE REDACTION

Les statuts de la FEN, qui imposent le système des tendances, le refus jusqu'ici renouvelé par la majorité UID aux propositions que nous avons faites de rechercher et de définir la base commune d'une direction commune par les militants représentatifs des grands courants de pensée existant dans la Fédération, l'impossibilité pour une tendance minoritaire de s'exprimer dans « l'Enseignement Public » en dehors du numéro de préparation du congrès fédéral qui a lieu tous les deux ans, imposent aux militants qui luttent pour l'unité et pour l'action de la FEN de s'exprimer dans un bulletin.

Ce bulletin permet la discussion et l'élaboration démocratique des propositions que font en commun les militants Unité et Action dans les organismes statutaires de l'organisation syndicale, seuls habilités à prendre des décisions d'action.

Ces propositions connaissent une audience grandissante parmi les syndiqués, ce qui nous crée des obligations nouvelles.

Le comité de rédaction a considéré — la situation financière du bulletin ayant bénéficié d'un nombre important d'abonnements au cours de l'année scolaire 71-72 — qu'il convenait, en raison des nouvelles responsabilités qui reviennent à notre courant de pensée, de faire connaître plus largement « Unité et Action » aux syndiqués de la FEN et de faire un nouvel effort dans sa présentation et dans sa diffusion. Nous vous appelons à soutenir cet effort.

Unité et Action.

Gérard Alaphilippe, Jean Arnaud, Monique Barbier, Albert Beaudout, André Belleville, Marcel Berge, Paul Berger, François Blanchard, Luc Bouret, Etienne Camy-Peyret, Jeanine Chapard, Gilbert Carrez, Bernard Cherche, André Codron, Jean Deom, René Deshaies, André Dubus, Jacques Dumontaux, André Drubay, Jean Gallepe, Claude Garcin, Jean Garric, Jean Haremza, Josette Jolibert, Christiane Journeau, Guy Julienne, Yvon Le Guyadec, Marcel Lucas, Janine Marquant, Claude Mazauric, Michel Michaud, Désiré Nicolas-Charles, Guy Odent, Edouard Patard, Bernard Paquin, Jean Petite, Françoise Regnaud, Daniel Renard, Jean Reynaud, André Rustin, Raphaël Sjanfeld, Alfred Sorel, Jean Tanquy, Nicole Urbain, André Vasseur, Michel Veyllit, Gérard Vergnaud, Gabriel Vialle, Monique Vualliat.

Le présent numéro a été réalisé par les camarades Gérard Alaphilippe, Monique Barbier, Gabriel Baudin, André Belleville, Paul Berger, Albert Daum, André Dellinger, André Drubay, Jean Petite, Françoise Regnaud, Daniel Renard et Alfred Sorel.

Les photos sont de Georges Arzenstarck (p. 5), Henri Francis (pp. 12 et 13), Gérard Bloncourt (p. 20).

Pour a défense
de nos intérêts
immédiats

Pour la promotion
de changements
fondamentaux

Tout faire

Pour assurer
le succès
du programme commun
de la gauche



Tous les syndicats (CGT, CFTD, FEN) réunis pour soutenir le candidat unique de la gauche en 1974

**Un intérêt précoce pour les affaires internationales
après l'engagement au Mouvement de la Paix.**



Avec François Blanchard, secrétaire aux Affaires internationales, au congrès SNES de 1974



Avec André Drubay, ancien secrétaire général du SNES et secrétaire général de la FIPESO, au congrès SNES de 1975